

Date limite  
d'inscription :  
15/09/2010

**BRETAGNE INTERNATIONALE et SON RELAIS UKRAINE,**  
s'associent pour mettre en avant l'offre bretonne lors d'une mission de prospection sur mesure,  
sur le 11<sup>eme</sup> Forum International de la Restauration, de l'Hôtellerie et de l'alimentaire, pour vous faire  
profiter du potentiel du marché ukrainien et des opportunités générées par l'EURO 2012.  
Ce forum reconnu par l'UFI (The Global Association of the Exhibition Industry)  
accueille chaque année près de 300 exposants et 25000 visiteurs.  
[www.rest-hotel.kiev.ua](http://www.rest-hotel.kiev.ua)

## Notre engagement

### 1- SHOW ROOM et RDV B2B :

Un pavillon France dédié à un **show room** où vous pourrez présenter vos gammes de produits et à un **espace de rencontres B2B** avec les acteurs clés et des acheteurs du secteur HORECA.

### 2- PROSPECTION :

- ▶ **Carnet de rendez-vous individuels sur mesure** sur le forum ou chez les prospects, avec des entreprises ciblées en fonction des profils et des demandes de votre société (7 à 10 rendez-vous).
- ▶ **Informations sur les entreprises ukrainiennes sélectionnées** avec description de leurs activités, leur position sur le marché ukrainien, etc...
- ▶ **Traduction en russe de votre documentation commerciale** présentant votre entreprise et votre gamme de produits (2 ou 3 pages A4 maximum) et impression de **50 exemplaires sur le forum.**

### 3- ACCOMPAGNEMENT :

Accompagnement de l'équipe Bretagne International avant et pendant la mission, animation, interprétariat, conseil, débriefing, aide à la réservation de vos billets d'avion

### 4- LOGISTIQUE :

- ▶ **Accueil à l'aéroport**
- ▶ **Transferts locaux** entre l'aéroport, l'hôtel et le centre des expositions
- ▶ **Hébergement** (4 nuits pour une personne)

## De lourds investissements dans le secteur HORECA

Aux portes de l'espace européen, l'Ukraine a de nombreux atouts à faire valoir. Outre son **marché de 46 millions d'habitants**, elle bénéficie d'une prévision de **croissance de son PIB de +3,7% en 2010** selon le FMI. **Le pays accueillera l'Euro 2012** dynamisant ainsi de nombreux secteurs de son économie avec un total de **6,8 milliards d'euros investis** ; les secteurs de la Restauration et de l'Hôtellerie sont pleinement concernés !

Sur la période 2003-2007, **de nombreux restaurants moyen-haut de gamme se sont ouverts** dans les grandes agglomérations du pays : établissements indépendants, chaînes de restaurants avec une cuisine européenne pour la majorité d'entre eux ainsi que des chefs étrangers pour les meilleurs restaurants. Malgré des ouvertures ralenties fin 2008, les investissements repartent encore plus fort en 2010, conséquence de la reprise de l'économie ukrainienne.

## Les métiers concernés par ce Forum international

Equipements et matériel de cuisine  
Mobiliers et aménagement  
Décoration  
Caféteria & bar, boisson

Produits alimentaires  
Arts de la table  
Linge, textile  
Nettoyage et entretien

Automatisation et logiciels  
Multimédia  
Formation du personnel

## Les plus grandes enseignes profitent de l'Euro 2010 pour s'implanter

L'hôtellerie se développe fortement depuis quelques années. De nombreuses grandes enseignes investissent de façon conséquente en Ukraine et notamment à Kiev. Parmi elles, se trouvent :

- La société bien connue de développement de projets et de construction « XXI Siècle » qui lancera en août 2010 la construction de l'hôtel « Sofitel » 5\* en plein cœur de Kiev (projet d'environ 100 millions de dollars).
- Le Groupe Accor envisage d'ouvrir en 2010, sous l'enseigne Ibis, un hôtel de 213 chambres dans un bâtiment de 16 étages de plus de 10 000 mètres carrés.
- Les deux hommes d'affaires ukrainiens, Boris Fouksman et Alexandre Rodnianskiy, se sont associés au projet de la construction du premier hôtel « Hilton » en Ukraine.

Le projet s'élève à 150 millions de dollars.

- La chaîne d'hôtels de luxe « Crowne Plaza » du groupe « InterContinental Hôtels Group » ouvre un hôtel à Kiev dans le cadre de l'Euro 2012, situé proche du stade « Olimpiyskiy ». Le lancement de la construction est prévu en 2010. Le montant du projet est estimé à 120 millions de dollars.

Les enseignes Radisson, Hyatt, Inter-Continental ont, par ailleurs, ouvert en Ukraine et poursuivent leur développement. A noter qu'il existe aussi des hôtels aux investissements russes et ukrainiens de très bon niveau : « Opera », « Premier Palace », « Donbass Palace ». Les grandes villes du pays sont encore loin de répondre à la demande en termes d'hôtels et particulièrement sur le segment moyen de gamme, de quoi imaginer des perspectives intéressantes pour l'avenir...

## Coût de participation

**Forfait par personne: 2 490 € HT\***

Ce coût comprend :

- L'organisation des rendez-vous individuels ciblés
- Informations sur les entreprises ukrainiennes sélectionnées
- Traduction en russe de votre documentation commerciale (3 à 4 pages A4)
- Impression de votre documentation traduite en russe en 50 exemplaires
- Interprétariat pendant la mission
- Conseil et accompagnement
- Hébergement 4 nuits avec petit déjeuner pour 1 personne
- Accueil et transfert à l'aéroport
- Transferts locaux hôtel-salon-hôtel

*\*Subvention régionale envisagée de 30 % non déduite pour les entreprises bretonnes éligibles. Pour toute deuxième personne d'une même société éligible, subvention attribuée sur forfait hors frais de voyage et d'hébergement.*

*Coût sujet à modification selon cours de la devise Hryvnia ukrainien (UAH) au moment de la facturation.*

Ce coût ne comprend pas : Les billets d'avion A/R

Cependant nous pouvons effectuer vos réservations pour vous aider. N'hésitez pas à nous consulter !

## Subvention du Conseil régional de Bretagne envisagée

Les entreprises bretonnes participantes, éligibles aux aides régionales, pourront bénéficier **d'une aide de 30 % du Conseil régional de Bretagne** sur les frais de participation engagés, sous réserve que 5 entreprises bretonnes éligibles au moins participent au salon, que 2 départements au moins soient représentés et que la demande de subvention soit validée en comité d'internationalisation. Une entreprise ayant déjà bénéficié 3 fois de la subvention régionale sur une même mission, ne sera plus éligible pour la prochaine édition. Si deux personnes d'une même société éligible, participent à la mission, les frais pris en charge pour la deuxième personne porteront sur le forfait hors frais de voyage et d'hébergement.

**Engagement de participation à nous retourner avant le 15 septembre 2010.**

Fax : 02 99 25 04 00 ou e-mail : [k.fremont@bretagne-international.com](mailto:k.fremont@bretagne-international.com)

### VOS INTERLOCUTEURS POUR CETTE MISSION :

**Karen FREMONT**  
Chef de Projet Actions Collectives  
Tel : 02 99 25 04 02  
[k.fremont@bretagne-international.com](mailto:k.fremont@bretagne-international.com)

**Aline REQUET**  
Assistante Actions Collectives  
Tel : 02 99 25 04 25  
[a.requet@bretagne-international.com](mailto:a.requet@bretagne-international.com)

**Engagement de participation à nous retourner avant le 15/09/2010**  
**Fax : 02 99 25 04 00 ou e-mail : [k.fremont@bretagne-international.com](mailto:k.fremont@bretagne-international.com)**

### Vos coordonnées

Société :  
 Activité :  
 Contact pour la mission :  
 Participant à la mission :  
 Adresse :  
 Code postal :  
 Tel :  
 e-mail :  
 Site web :

Ville :  
 Fax :  
 Mobile :

Fonction :  
 Fonction :

### Champs obligatoires déterminant ou prouvant votre éligibilité à l'éventuel soutien financier régional :

N° Siret :  
 Effectif :  
 Appartenance à un groupe :  oui  non, si oui, CA du groupe :

Code NAF :  
 Chiffre d'affaires :  
 Date de création de l'entreprise  
 Chiffre d'affaires Export :  
 Effectif du groupe :

### Votre participation

#### 1 Oui, nous participerons au « 11<sup>eme</sup> Forum International HORECA »:

- 2 490 € HT\*/personne  
 **Frais de dossier: 126 € HT/entreprise**

*\*Subvention régionale envisagée de 30 à 50% non déduite pour les entreprises bretonnes éligibles.  
 Pour toute deuxième personne d'une même société éligible, subvention attribuée sur forfait hors frais de voyage et d'hébergement.  
 Tarif garanti sous réserve de disponibilité et de maintien du coût des billets d'avion de la compagnie aérienne choisie au moment de la réservation. Coût sujet à modification selon cours de la devise US dollar au moment de la facturation.*

**Pour la traduction en russe et l'impression de notre brochure commerciale, nous fournirons à Bretagne International :**

- 3 ou 4 pages maximum, format A4, format WORD, présentant notre entreprise et décrivant notre gamme de produits

**Pour l'édition en russe du catalogue Bretagne International, nous fournirons à Bretagne International :**

- Descriptif de notre activité en français (100 mots maximum)
- notre logo (eps ou haute résolution)
- des photos (eps, jpeg ou pdf) de nos produits/services

#### 2 Non, nous ne participerons pas au « 11<sup>eme</sup> Forum International HORECA »:

- Le cas échéant, merci de cocher cette case pour éviter toute relance inutile

### Prestations choisies :

① \_\_\_\_\_ € HT  
 Total : \_\_\_\_\_ € HT  
 TVA 19,6 % : \_\_\_\_\_ €  
 Montant total des prestations :  
 \_\_\_\_\_ € TTC

---

Acompte 40% : \_\_\_\_\_ € TTC  
 Frais de dossier : **150,70 € TTC**  
**Montant à régler à réception  
 de la facture d'acompte :**  
 \_\_\_\_\_ € TTC

Par cet engagement de participation, vous pouvez bénéficier d'une adhésion à l'association Bretagne International.

Souhaitez-vous devenir membre de Bretagne et ainsi bénéficier des avantages attachés à cette adhésion ?

oui  non

Si oui, le montant de la cotisation annuelle de votre 1<sup>ere</sup> adhésion (125,26 € HT) sera déduit de la facture d'acompte relative à cette prestation.

Date, cachet et signature autorisée de l'entreprise :

La réception par Bretagne International de votre engagement de participation dûment complété, daté et signé, rend exigible le paiement de la totalité de vos frais de participation à la mission collective. En cas d'annulation ou de modification de votre participation, votre engagement de participation est conditionné au point G des Conditions générales de ventes ci-jointes.

# Conditions générales de vente Salons

- A** La réception par Bretagne International du seul engagement de participation signé de la structure participante, rend exigible le paiement de la totalité des sommes réclamées à celle-ci, au titre de sa participation à la mission collective. Cet engagement doit être dûment complété, daté et signé et met en application, dès sa réception, le point G qui décrit les conditions d'annulation et de réduction de surface.
- B** Règlement et déduction des aides  
Le règlement du 1er acompte de 40 % TTC est à adresser à Bretagne International dès réception de la 1ère facture d'acompte. En cas d'attribution d'aide du Conseil régional de Bretagne, les sociétés éligibles aux aides régionales (critères définis en § I) pourront recevoir une 2ème facture d'acompte avant le salon, puis, une facture de solde leur sera adressée après le salon. En cas de validation de l'obtention de l'aide régionale par le Conseil régional de Bretagne, le montant de l'aide régionale sera alors déduit de cette facture. Les sociétés non éligibles aux aides régionales recevront la facture de solde avant le salon.
- C** Merci d'adresser votre paiement :  
• par virement au nom de Bretagne International, IBAN FR76 30003 01756 00050043822 83, ouvert à la Société Générale, Rennes Beauregard ;  
• par chèque bancaire à l'ordre de Bretagne International à nous faire parvenir avec l'original de l'engagement au 16 C rue Jouanet, CS 20834, 35708 Rennes cedex 7.
- D** La surface préservée pour le pavillon Bretagne International étant limitée, les participants seront enregistrés par ordre d'arrivée des engagements de participation accompagnés du chèque d'acompte. Bretagne International se réserve le droit de refuser les inscriptions et d'en informer la société dès que la surface octroyée au pavillon Bretagne International sera entièrement attribuée.
- E** Le nombre d'angles de l'espace Bretagne International étant bien évidemment limité, Bretagne International attribuera ces angles par ordre d'arrivée des engagements de participation. Dès réception du plan définitif du pavillon collectif, Bretagne International adressera au participant l'implantation du stand qui lui sera attribuée.
- F** Bretagne International se réserve le droit de faire supprimer ou modifier des installations qui nuiraient à l'aspect général du pavillon, aux bonnes lisibilité et visibilité de chaque exposant ou gêneraient les exposants voisins.
- G** Bretagne International se réserve le droit d'annuler la mission collective dès lors que son organisation devient impossible. Dans ce cas, les acomptes perçus par Bretagne International feront l'objet d'un remboursement immédiat.
- H** En cas d'annulation ou de réduction de surface du participant :  
• plus de 3 mois avant la mission collective, la seule réception de l'engagement de participation signé fera que l'acompte facturé, versé ou non, restera acquis ou dû à Bretagne International ;  
• moins de 3 mois avant la mission collective, la totalité du paiement, y compris le montant des commandes supplémentaires, restera acquis ou dû à Bretagne International et fera l'objet d'une facture qui sera adressée au participant avant la mission, déduction faite de la facture d'acompte ;  
• cependant, dans la mesure du possible, Bretagne International mettra tout en œuvre pour obtenir une réduction de ces coûts ; tout éventuel arrangement faisant alors l'objet d'un avoir auprès de la structure participante ;  
• la subvention régionale ne sera pas accordée à une entreprise ayant annulé sa participation.
- I** Subvention régionale envisagée : pour certaines missions collectives, Bretagne International se chargera de faire une demande de subvention auprès du Conseil régional de Bretagne. L'aide pourra atteindre 30 % des frais engagés : coût de participation, droits d'inscription, m<sup>2</sup>, aménagement, hébergement et vols A/R en classe éco (pour 1 personne max/entreprise). A noter que 5 entreprises bretonnes éligibles au minimum et domiciliées sur au moins deux des quatre départements bretons doivent participer à la mission collective pour que la demande de subvention fasse l'objet d'une instruction par le Conseil régional de Bretagne.
- J** Critères d'éligibilité aux aides régionales :  
• être une PME-PMI créée depuis plus d'un an ;  
• avoir son siège social en Bretagne ;  
• être saine financièrement et à jour de ses obligations fiscales et sociales ;  
• employer moins de 250 personnes ;  
• avoir un C.A. inférieur ou égal à 50 millions d'euros ;  
• ne pas dépendre à plus de 25 % de groupes de plus de 250 personnes et dont le C.A. est supérieur ou égal à 50 millions d'euros ou dont le bilan est supérieur ou égal à 43 millions d'euros ;  
• être du secteur productif et tertiaire industriel, du négoce et des services aux entreprises - à l'exclusion des organismes financiers et des sociétés de promotion immobilière ;  
• les entreprises du négoce éligibles doivent avoir leur siège social dans la région et commercialiser au moins 80 % de leur C.A. à partir de produits fabriqués en Bretagne ;  
• ne pas avoir reçu l'aide régionale plus de 3 fois pour un même salon en tant que visiteur et/ou exposant.

Date, cachet et signature autorisée de l'entreprise